

N° 2026/096

OBJET

**Arrêté modifiant
l'arrêté 26A060
portant délégation
de fonction et de
signature
Madame GLEIZES
Aurélie**

Signature de l'intéressée :



ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de DAINVILLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,
Vu l'arrêté n° 26A060 en date du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame GLEIZES Aurélie, conseillère municipale,
Vu la demande formulée par les services de la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre du contrôle de légalité,
Considérant qu'il convient de modifier le périmètre des fonctions déléguées à Madame GLEIZES Aurélie,

ARRETONS

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 26A060 du 7 avril 2026 est modifié comme suit :
« *Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame GLEIZES Aurélie, conseillère municipale, est déléguée à l'événementiel et au Conseil Municipal de la Jeunesse.* »

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° 26A060 du 7 avril 2026 demeurent inchangés.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais ainsi qu'à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras.

Dainville, le 10/06/2026
Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL

Signé électroniquement par :
Françoise ROSSIGNOL
Date de signature : 11/06/2026
Qualité : Maire de la ville de
DAINVILLE